

Maison pour Tous de Saint-Bonnet de Mure et Saint-Laurent de Mure  
Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
1, rue André Malraux  
69720 Saint-Laurent de Mure

## Maison pour Tous de Saint-Bonnet de Mure et Saint-Laurent de Mure

### Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

#### EC DE CAROLIS

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de commerce  
Siège social : 4, rue Jacques Monod- ZI du Château de l'Isle- 69320 Feyzin  
SARL au capital de 160 010 € – RCS Lyon B 451 824 353



# Maison pour Tous de Saint-Bonnet de Mure et Saint-Laurent de Mure

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

1, rue André Malraux  
69720 Saint-Laurent de Mure  
Siren 326 912 730

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux adhérents,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison pour Tous de Saint-Bonnet de Mure et Saint-Laurent de Mure relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Feyzin, le 27 novembre 2023

Le commissaire aux comptes  
**E.C. DE CAROLIS**



Marie-Laure de CAROLIS

## BILAN ACTIF

Etat exprimé en euros	31/08/2023			31/08/2022
	Brut	Amortissements & Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE (a)</b>				
<i>Immobilisations incorporelles:</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	8 384,11	6 921,36	1 462,75	2 171,50
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles:</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	56 856,49	53 684,37	3 172,12	2 918,44
Autres	71 720,30	68 014,35	3 705,95	6 536,05
Immobilisations corporelles				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2):</i>				
Participations évaluées selon mise en équival.				
autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>136 975,90</b>	<b>128 620,08</b>	<b>8 355,82</b>	<b>11 640,99</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stocks et en-cours (a):</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services) (c)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances (3):</i>				
Créances usagers et comptes rattachés	-		-	-
Autres créances	8 321,57		8 321,57	6 999,61
Valeurs mobilières de placement (e):	50 550,00		50 550,00	50 550,00
Disponibilités	44 110,18		44 110,18	101 692,13
Charges constatées d'avance (3)	6 604,83		6 604,83	4 408,89
<b>Total II</b>	<b>109 586,58</b>	<b>-</b>	<b>109 586,58</b>	<b>163 650,63</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>246 562,48</b>	<b>128 620,08</b>	<b>117 942,40</b>	<b>175 291,62</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

### ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser: - acceptés par les organes statutairement compétents

autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

## BILAN PASSIF

PASSIF	31/08/2023	31/08/2022
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	9 146,94	9 146,94
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
réserves statutaires ou contractuelles		
Réserve pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	38 323,39	65 223,56
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	- 23 495,58	- 26 900,17
<b>Total 1</b>	<b>23 974,75</b>	<b>47 470,33</b>
Subventions d'investissement	606,52	1 206,52
Provisions réglementées		
<b>Total 2</b>	<b>606,52</b>	<b>1 206,52</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>24 581,27</b>	<b>48 676,85</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	40 092,00	43 481,00
<b>Total des provisions</b>	<b>40 092,00</b>	<b>43 481,00</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEBIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement	-	9 004,00
Sur dons manuels affectés		
Sur legs et donations affectés		
<b>Total des fonds dédiés</b>	<b>-</b>	<b>9 004,00</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	-	-
Emprunts et dettes financières diverses (3)	-	-
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	-	-
<b>DETTES D' EXPLOITATION</b>		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	10 293,70	15 732,33
Dettes fiscales et sociales	23 690,02	40 794,04
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	412,80	-
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	18 872,61	17 677,40
<b>TOTAL des dettes</b>	<b>53 269,13</b>	<b>74 203,77</b>
Ecarts de conversion passif	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>117 942,40</b>	<b>175 365,62</b>
Résultat de l'exercice exprimés en centimes d'euros	- 23 495,58	- 26 900,17
Dont à moins d'un an	53 269,13	74 203,77
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		

## COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2023	31/08/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises, de produits fabriqués	2 948,22	-
Production vendue de services	124 627,82	137 370,82
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	161 415,17	160 385,01
Cotisations	8 000,00	8 917,00
Legs et donations		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 004,00	9 144,00
Autres produits	1 527,29	420,48
Reprises de provisions	3 389,00	33 402,00
Transferts de charges	19 277,58	9 117,73
<b>TOTAL des produits d'exploitation</b>	<b>330 189,08</b>	<b>358 757,04</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	3 705,24	3 739,71
variation de stock		
Autres achats & charges externes	91 215,37	105 776,04
Impôts, taxes & versements assimilés	3 048,39	3 169,44
Rémunérations du personnel	196 661,00	209 793,02
Charges sociales	50 344,25	58 203,09
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements	5 429,54	5 747,65
Dotations aux provisions	-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	476,95	863,78
<b>TOTAL des charges d'exploitation</b>	<b>350 880,74</b>	<b>387 292,73</b>
<b>1 RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>- 20 691,66</b>	<b>- 28 535,69</b>
Reprises sur provisions & dépréciations & transfert de charges		
Intérêts & produits financiers	1 673,75	931,06
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts & charges financières	-	-
<b>2 RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 673,75</b>	<b>931,06</b>
<b>3 RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1+2)</b>	<b>- 19 017,91</b>	<b>- 27 604,63</b>
Produits exceptionnels	650,00	850,00
Charges exceptionnelles	5 127,67	145,54
<b>4 RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 4 477,67</b>	<b>704,46</b>
	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>332 512,83</b>	<b>360 538,10</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>356 008,41</b>	<b>387 438,27</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 23 495,58</b>	<b>- 26 900,17</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	66 379	66 216
Dons en nature		
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	66 379	66 216
Personnel bénévole		

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 117 942 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation de 330 189 euros et dégagant un déficit de 23 496 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1/09/2022 au 31/08/2023

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels

#### Description de l'objet social

La Maison pour Tous de Saint-Bonnet de Mure et Saint-Laurent de Mure est une maison des jeunes et de la culture, association d'éducation populaire et citoyenne agréée jeunesse et sport régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle est membre du réseau R2AS (union territoriale des MJC-MPT Rhône-Ain-Saône).

Elle intervient sur le territoire des communes de Saint-Bonnet de Mure et Saint-Laurent de Mure avec l'appui du syndicat intercommunal Murois.

Elle a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes et de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture.

Elle propose des activités culturelles, artistiques et sportives ouvertes à tous, des animations, des sorties familiales et des spectacles, et un centre de loisirs pour les adolescents pendant les vacances.

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation,

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Faits caractéristiques

Néant

#### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



## Règles et Méthodes Comptables

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03 dans le compte 131000 "subvention d'investissement avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés dans le compte 777000.

Dans le cadre de la mise en application du règlement ANC n°2018-06, aucun retraitement n'a été réalisé.

### Provisions pour risques et charges

Néant

### Engagements de départ à la retraite

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite de ses salariés.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite et sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- \* paramètres propres à chacun des salariés de l'association (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- \* données spécifiques de l'association (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- \* taux d'actualisation retenu à 1%

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 40 092 euros

### Valorisation des contributions volontaires

En application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, l'association a comptabilisé les contributions volontaires en nature dont elle a bénéficié, notamment la mise à disposition gratuite des locaux qu'elle occupe.

En l'absence de transmission des éléments au titre de la saison 2022/2023 par le Syndicat Intercommunal Murois, il a été reporté le montant de la saison 2020/2021.

Leur valorisation de 66 216 euros communiquée par le Syndicat Intercommunal Murois au titre de 2020/2021 est composée de la valeur locative des locaux sis 1 rue André Malraux à Saint-Laurent de Mure, du coût de l'assurance, de l'entretien et des fluides et du personnel techniciens ainsi que de la mise à disposition du gymnase escalade.

Toutefois, à titre d'information, il est précisé que le temps passé bénévolement par les membres de l'association n'a pas été comptabilisé en raison d'un impact jugé non significatif et en l'absence d'éléments suffisamment fiables en vue de leur valorisation

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Régime fiscal

L'association est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

ANNEXE - Elément 3

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobil. 01/09/2022	Augment- -ation	Diminution	valeur brute des immobil 31/08/2023
<b>Fonds commercial (1)</b>				
Autres immobilisations incorporelles	8 384,11			8 384,11
Terrains				-
Constructions				-
Installations techniques, matériel outillage industriels	55 190,10	1 666,39		56 856,49
Installations générales, agencement et divers	20 269,29			20 269,29
Matériel de transport	25 251,10			25 251,10
autres immobilisations corporelles	26 157,93	477,98	436,00	26 199,91
Immobilisations financières	15,00			15,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>135 267,53</b>	<b>2 144,37</b>	<b>436,00</b>	<b>136 975,90</b>

Etat exprimé en euros AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements 01/09/2022	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant des amortissements 31/08/2023
<b>Fonds commercial (1)</b>				
Autres immobilisations incorporelles	6 212,61	708,75		6 921,36
Terrains				-
Constructions				-
Installations techniques, matériel outillage industriels	52 271,66	1 412,71		53 684,37
Installations générales, agencement et divers	18 123,12	832,59		18 955,71
Matériel de transport	25 251,10			25 251,10
autres immobilisations corporelles	21 768,05	2 475,49	436,00	23 807,54
Immobilisations financières				-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>123 626,54</b>	<b>5 429,54</b>	<b>436,00</b>	<b>128 620,08</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

Etat exprimé en euros PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	Montant début d'exercice	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Indemnité de départ à la retraite	43 481		3 389	40 092
Provision pour risque aide covid Urssaf	-			-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 481</b>	<b>-</b>	<b>3 389</b>	<b>40 092</b>

## CREANCES ET DETTES

Etat exprimé en euros	31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>			
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	-		
	-		
Clients douteux ou litigieux	-		
Autres créances clients	-		
Subventions	-		
Personnel produits à recevoir	100	100	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-		
Subvention d'investissement	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	-		
Autres impôts, taxes versements assimilés	-		
Divers	1 000	1 000	
Divers produits à recevoir	7 222	7 222	
	-		
Charges constatées d'avance	6 605	6 605	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>14 926</b>	<b>14 926</b>	<b>-</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

DETTES	31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes Ets de crédit à 1 an max. à l'origine	-			
Emprunts dettes Ets de crédit à plus d'1 an à l'origine	-			
Emprunts et dettes financières divers	-			
Fournisseurs et comptes rattachés	10 294	10 294		
Personnel et comptes rattachés	5 932	5 932		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 220	15 220		
Uniformation	2 157	2 157		
Pas	382	382		
	-			
Autres impôts et taxes assimilés	-			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-			
Autres dettes	413	413		
Dettes représentatives de titres empruntés	-			
	-			
Produits constatés d'avance	18 873	18 873		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>53 269</b>	<b>53 269</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

## PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			18 873
Participation activité	2023/2024	17 381	
sponsor Crédit Mutuel et Gpc Pneu	2023/2024	900	
Fonjep	1/9-31/12/2023	592	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			<b>18 873</b>

## CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 605
Fournitures de bureau	2023-2024	280,80	
Frais TPE	2023-2024	71,61	
Timbres	2023-2024	21,16	
Plaquette	2023-2024	599,88	
Tcl	2023-2024	105,95	
Formation Buscillat	2023-2024	2 820,00	
Location photocopieuse Xerox	1/8-31/10/2023	385,20	
Abont GO ASSO	2023-2024	1 700,00	
Cotisation reseau R2AS	2023	620,23	
Charges constatées d'avance - FINANCIERS			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			<b>6 605</b>



Etat exprimé en euros

ANNEXE - Elément 6

## PRODUITS A RECEVOIR

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2023
Produits à recevoir - EXPLOITATION			7 222
Solde CAF	saison 2022/2023	4 705	
Remboursement unification	saison 2022/2023	1 850	
Subvention Apprenti	août 2023	667	
Produits à recevoir - FINANCIERS			
Produits à recevoir - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			<b>7 222</b>

## CHARGES A PAYER

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2023
Divers charges à payer - EXPLOITATION			3 970
Honoraires Cac	saison 2022/2023	2 080	
Fourniture ACDM été	juillet 2023	30	
Prestations paies	août 2023	507	
Réparation façade seui l alu	juillet 2023	860	
Formation Leader Ship Directeur	juillet 2023	492	
Personnel charges à payer			1 064
Dettes provisionnées sur congés payés permanents			4 867
Org sociaux charges à payer			130
Charges sociales sur congés payés provisionnés			1 723
<b>TOTAL</b>			<b>11 755</b>

Etat exprimé en euros

ANNEXE - Elément 7

EC DE CAROLIS  
Commissaire aux comptes  
27/11/2023 13/16



## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

LIBELLE	solde début d'exercice A	Augmentation B	Diminution C	solde fin d'exercice D=A+B-C
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	9 146,94			9 146,94
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				-
réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	65 223,56		26 900,17	38 323,39
Résultat de l'exercice	26 900,17	23 495,58	26 900,17	23 495,58
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>				-
- Apports				-
- Legs et donations				-
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	1 206,52		600,00	606,52
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				-
Droits des propriétaires (Commodat)				-
Ecart de réévaluation sur des biens non renouvelables				-
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>48 676,85</b>	<b>23 495,58</b>	<b>600,00</b>	<b>24 581,27</b>

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Année 2019 Subvention CTL Saint Bonnet	10 000	138		138	-
Année 2020 Subvention CTL Saint Bonnet	10 000	8 822		8 822	-
<b>St Bonnet</b>		<b>8 960</b>	<b>-</b>	<b>8 960</b>	<b>-</b>
Année 2020 Subvention CTL Saint Laurent	8 000	44		44	-
<b>St Laurent</b>		<b>44</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>-</b>
<b>Total des fonds dédiés</b>		<b>9 004</b>	<b>-</b>	<b>9 004</b>	<b>-</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### Effectif moyen

Nombre de salariés ETP	7
"ETP"	Equivalent temps plein

### Autres informations complémentaires

En l'absence d'informations transmises par le SIM au titre de la saison 2022/2023, il a été reporté les données de la saison précédente.

La **subvention** versée directement à la MPT par le SIM au titre de 2022/2023 est de : 128 334,00

Les **avantages en nature** consentis par le SIM au titre de 2020/2021 s'élèvent à 66 215,50 euros et se répartissent comme suit :

	Dépenses	Recettes	
<b><u>Investissement</u></b>			
Caméra vidéo-protection	2 679,00		
<b><u>Fonctionnement</u></b>			
Eau et assainissement	391,02		
Energie electricité	4 723,07		
Gaz	2 288,13		
Carburant	110,81		
Fourniture d'entretien	428,68		
Location mobilière	373,76		
Frais de petit équipement	331,68		
Entretien du bâtiment	238,80		
Maintenance	740,28		
Honoraires			
Frais de télécommunication	309,00		
Frais de nettoyage des locaux	138,00		
Mise à disposition techniciens	38 761,07		
mise à disposition gymnase escalade	2 022	5 028,00	
Remboursement emprunt bâtiment		9 837,64	
Total	66 378,94	-	66 378,94
<b>Subventions et avantages en nature versés par le SIM au titre de 2022/2023</b>			<b>194 712,94</b>



## ETAT DES SUBVENTIONS

	Valeur au 31/08/2023	Valeur au 31/08/2022	Variation
Subvention SIM fonctionnement	128 334	135 832	- 7 498
Subvention jeunesse et sport	7 107	7 107	-
Subvention DRDJSCS Aura		4 500	- 4 500
Subvention apprenti	13 333	667	12 667
Subvention conseil général	1 000	1 000	-
Prestations CAF	11 641	11 279	362
			-
Subvention mairie Saint Bonnet de Mure			-
Subvention Saint Laurent de Mure			-
<b>TOTAUX</b>	<b>161 415</b>	<b>160 385</b>	<b>1 030</b>

## REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

## HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat s'élève à 2 080 euros.